

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 1<sup>er</sup> MAI 2018**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 27 AVRIL 2018.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur du service des affaires juridiques et greffier sont également présents.

*En guise de mot d'ouverture, monsieur le maire Belvedere, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents dans la salle et traite brièvement des sujets suivants :*

- *Communication transmise aux citoyens relativement aux redevances de transport qui seront perçues suite à la mise en place du train REM ;*
- *Tenue des rencontres de type « Town Hall meetings », dans différents districts ;*

#### DÉSIGNATION D'UN PARC DANS LE « QUARTIER GREENWICH »

Monsieur le maire Belvedere se déclare honoré de pouvoir présider à la dédicace du nouveau parc devant être établi dans le secteur « Quartier Greenwich », en 2019, lequel parc portera le nom de « parc Tony-Proudfoot » ;

Monsieur le maire Belvedere procède ensuite à la présentation d'une plaque honorifique à ce sujet à l'endroit de la veuve de monsieur Proudfoot ;

Des photographies sont prises pour souligner l'événement ;

Par la suite, des prix sont attribués à deux personnes ayant participé à un concours permettant de choisir le nom du parc, soit monsieur Norm Horner et monsieur Noah Stevens ;

Les prix sont remis à messieurs Horner et Stevens et des photographies sont prises.

#### RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur le maire Belvedere lit une déclaration concernant les faits saillants relatifs au rapport financier pour l'exercice 2017 et pour le rapport du vérificateur externe pour la même année ;

Monsieur le maire énumère un grand nombre de rues dans lesquelles d'importants travaux ont été exécuté ;

Monsieur le maire donne ensuite des indications concernant la façon suivant laquelle le surplus de la Ville sera utilisé au cours des prochains mois/années ;

Monsieur le maire en profite pour remercier le directeur général, le trésorier, ainsi que l'administration de la Ville pour les excellents résultats obtenus.

**2018-292**                    APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la  
présente séance, avec les modifications suivantes :

- Présentation du maire concernant la dédicace du « parc Tony-Proudfoot » ;
- Déclaration du maire concernant le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2017 ;
- Retrait du sujet inscrit à l'item 10.01 concernant la présentation et l'avis de motion d'un projet de règlement sur la gestion contractuelle ;
- Indication à l'effet qu'une résolution sera adoptée, immédiatement à la suite de l'item 2.02, relativement à la publication du rapport du maire concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2017 ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relativement à la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion, concernant la modification du Règlement 2565 sur la circulation, en ce qui concerne les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relativement à l'adoption d'une résolution concernant une demande d'aide financière au Gouvernement du Canada.

**2018-293**                    DÉSIGNATION – FUTUR PARC DANS LE NOUVEAU QUARTIER GREENWICH

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
D'attribuer le nom de « parc Tony-Proudfoot » au futur parc du  
Quartier Greenwich, situé à l'angle des avenues des Frênes et  
Gendron.

**2018-294**                    ADOPTION – DÉCLARATION POUR LA SAUVEGARDE DU  
PAPILLON MONARQUE AU CANADA

CONSIDÉRANT que le papillon monarque, avec ses couleurs vives de orange, blanc et noir, est emblématique de l'Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT que le papillon monarque, avec l'ensemble des pollinisateurs, joue un rôle essentiel pour la biodiversité de l'Amérique du Nord et son alimentation ;

CONSIDÉRANT que chaque année, les colonies de papillon monarque migrent de leur site d'hivernage au Mexique et en Californie vers le Canada au printemps ;

CONSIDÉRANT que les habitats pouvant accueillir le papillon monarque au Canada, notamment des friches, champs et jardins offrant des plants d'asclépiade aux chenilles du monarque, sont en déclin ;

CONSIDÉRANT que les populations de papillons monarque auraient diminué de 83 % de 1994 à 2015 ;

CONSIDÉRANT que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a classé le monarque dans la catégorie des espèces en voie de disparition en 2016 et que le Gouvernement du Canada a classé le monarque dans la catégorie des espèces préoccupantes en vertu de l'Annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril ;

CONSIDÉRANT que les municipalités jouent un rôle crucial pour le rétablissement des populations de papillon monarque, en créant des habitats de reproduction, en adoptant une réglementation favorable aux papillons monarques et en invitant la population à aménager des jardins avec de l'asclépiade ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Pointe-Claire souhaite offrir aux colonies de papillon monarque un habitat de reproduction sain et un lieu d'accueil pour ces colonies et que Pointe-Claire a aménagé un jardin éducatif pour les monarques, organisé un événement en lien avec le papillon monarque et modifié la réglementation pour favoriser les jardins indigènes et diminuer l'usage de pesticides.

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE déclarer que le maire de la Ville de Pointe-Claire appui l'engagement des maires pour la sauvegarde des monarques – Ville amie des monarques ; et

DE démontrer l'engagement de la Ville de Pointe-Claire vers le rétablissement des populations historiques de papillons monarques par une sensibilisation des citoyens à la situation des papillons monarques, par des actions concrètes de création ou protection d'habitats de reproduction et par la mise à jour, au besoin, de sa réglementation pour protéger le papillon monarque.

**2018-295**                    PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS  
SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU  
VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement DE déterminer les modalités de diffusion du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Ville pour l'exercice financier 2017, suivant les modalités suivantes :

- par publication sur le site internet de la Ville ; et
- par affichage au bureau municipal ;

**2018-296**                    APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
D'approuver les versions française et anglaise des procès-verbaux  
ayant été dressé à l'occasion de la séance régulière tenue le  
6 mars 2018, ainsi qu'à l'occasion de la séance spéciale tenue le  
13 mars 2018, en apportant toutefois les changements suivants à la  
version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du  
6 mars 2018 :

- à la page 2358 (résolution 2018-128) le mot « eart », dans le titre, doit s'écrire « earth » ;
- à la page 2368, au premier alinéa du préambule de la résolution 2018-162, il doit être fait référence à la date du gala devant être tenu le 20 octobre 2018, plutôt que le 20 octobre 2017 ;

**2018-297**                    APPROBATION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION – RÉUNION DU 3 AVRIL 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la  
réunion du comité sur la circulation tenue le 3 avril 2018, telles que  
présentées et soumises.

**2018-298**                    PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les  
personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Keith Kelly :

- La désignation du parc Tony-Proudfoot ;
- Différents items inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur Marcel Montpetit :

- L'installation d'arrêts obligatoires à l'intersection de l'avenue Cartier et de l'avenue Sainte-Claire ;

Une citoyenne :

- Décision devant être prise éventuellement par le conseil municipal, concernant un projet de redéveloppement de l'immeuble situé à 110, avenue Walton.

Monsieur Patrick Saint-Louis :

- Un projet de redéveloppement au 110, avenue Walton ;
- L'installation de bassins de rétention à divers endroits sur le territoire de la Ville.

Monsieur Luc Laurent :

- L'adoption d'une révision du plan d'urbanisme suite à l'arrivée du train REM ;
- L'implantation de tours de condominium de huit étages ou plus en bordure du boulevard Hymus.

Madame Susan Weaver :

- Appréciation concernant les rencontres avec les membres du conseil ;
- Opportunité, pour les membres du comité consultatif d'urbanisme, de visiter les sites où des demandes sont adressées à la Ville à l'égard de projets de développement.

Madame Sheila Laursen ainsi qu'une autre citoyenne :

- Présentation d'une question chantée relativement à la présence des trains qui traversent le territoire de la Ville de Pointe-Claire.

**2018-299**

PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le sujet relatif à la présentation et à l'avis de motion d'un projet de règlement sur la gestion contractuelle a été retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

**2018-300**

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2872 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À MÊME UNE PARTIE DU LOT 2 527 921 (PARC-ÉDOUARD PAIEMENT)

Monsieur le conseiller Cousineau présente un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2872 sur l'occupation du domaine public à même une partie du lot 2 527 921 (Parc-Édouard Paiement) ;

Monsieur Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-301**

ADOPTION – RÈGLEMENT SUR LES TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE À TOUT TRANSFERT DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter un règlement sur les taux du droit de mutation applicable à tout transfert dont la base d'imposition excède 500 000 \$, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 18-133-11197.

**2018-302**

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 POUR CLARIFIER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ AUTOUR DES PISCINES

Monsieur le conseiller Stork présente un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour clarifier les règles de sécurité autour des piscines ;

Monsieur le conseiller Stork donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-303**                    ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 POUR CLARIFIER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ AUTOUR DES PISCINES

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour clarifier les règles de sécurité autour des piscines.

**2018-304**                    PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 POUR EXCLURE LES SALLES COMMUNES UTILITAIRES DU CALCUL DE LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS MULTIFAMILIAUX OU MIXTE

Monsieur le conseiller Cousineau présente un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour exclure les salles communes utilitaires du calcul de la hauteur des bâtiments résidentiels multifamiliaux ou mixte ;

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-305**                    ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 POUR EXCLURE LES SALLES COMMUNES UTILITAIRES DU CALCUL DE LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS MULTIFAMILIAUX OU MIXTE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour exclure les salles communes utilitaires du calcul de la hauteur des bâtiments résidentiels multifamiliaux, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 18-613-11298.

**2018-306**                    PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775

Monsieur le conseiller Stork présente un projet de règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage PC-2775 ;

Monsieur le conseiller Stork donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-307**                    ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage PC-2775.

**2018-308**                    APPROBATION – PIIA – 217, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

---

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 217, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 5 avril 2018.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 27 et 28 mars 2018 :

- Certificat localisation\_2018-03-27 ;
- Sample & existing\_2018-03-28 ;
- IMG\_0873 ;

Matériaux proposés :

- Toiture : Bardaux d'asphalte - Cambridge IKO, Cèdre ;

et ce, relativement au remplacement des bardeaux d'asphalte de la toiture existante avec des bardeaux d'asphalte au 217, chemin Bord-du-Lac-Lakeshore ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-309**                    APPROBATION – PIIA – 311, AVENUE INGLEWOOD

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 311, avenue Inglewood exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 26 mars 2018.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 2 mars 2018 :

- Plans\_Architecture\_2018-03-02 ;

Matériaux proposés :

- Fenêtres : Aluminium - Alumico, Ad Prevost ou Kawneer - Anodisé naturel ;

et ce, relativement au remplacement des fenêtres existantes par d'autres en aluminium d'une couleur anodisée naturelle au 311, avenue Inglewood ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 11 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.



**2018-310**                    REFUS – PIIA – 115, AVENUE KING

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 115, avenue King exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 26 mars 2018.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE refuser d'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 31 mai 2017 et 2 mars 2018 :

- Échantillons-1\_2018-03-02 ;
- Échantillons-2\_2018-03-02 ;
- Site main (1)\_2018-03-02 ;
- Élévation est\_2017-05-31 ;
- Élévation nord\_2017-05-31 ;
- Élévation sud\_2017-05-31 ;
- Élévation ouest\_2017-05-31;

Matériaux proposés:

- Revêtement : Stucco - bardage de cèdre - Maybec – Blanc ;
- Détails architecturaux, colonnes et bordures : Bois - Épinette - Blanc/Noir ;
- Soffites et fascia : Aluminium - Kaycan - Blanc/Noir ;
- Fenêtres : Vinyle - Fenplast - Blanc ;
- Porte d'entrée : Bois - Cèdre – Noir ;
- Portes : Aluminium - Fenplast – Blanc ;
- Toiture : Asphalte/acier - BP – Noir ;
- Escaliers, palier, garde-corps : Bois - Épinette - Blanc/Gris ;

et ce, relativement à l'addition d'une extension vers le nord à la maison existante au 115, avenue King, ceux-ci n'étant pas conformes au critère énoncé au paragraphe 15 de l'article 31 du Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**2018-311**                    APPROBATION – PIIA – 117, AVENUE KING

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 117, avenue King exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 26 mars 2018.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
RÉSOLU : D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 5 mars 2018 :

- Échantillons-1\_2018-03-05 ;
- Échantillons-2\_2018-03-05 ;
- Élévation est\_2018-03-19 ;
- Élévation nord\_2018-03-19 ;
- Élévation ouest\_2018-03-19 ;
- Élévation sud\_2018-03-19 ;
- Plan site proposé\_2018-03-19 ;
- Plan des services\_2018-04-17 ;

Matériaux proposés :

- Revêtement : Bois - Maibec siding and shingle - Windham Cream ;
- Détails architecturaux, colonnes et bordures : Bois - Pin claire - Simply white ;
- Soffites et fascia : Aluminium - Gentek - Rainware white ;
- Fenêtres : Aluminium et Vinyle - Gentek - Rainware white ;
- Porte d'entrée : Bois - existant – Naturel ;
- Portes : Aluminium - Gentek - Rainware white ;
- Toiture : Métallique à joint debout - Vicwest - Gris métallique ;
- Escaliers, palier, garde-corps : Bois - Pin claire - Simply white ;

et ce, relativement à l'ajout d'un deuxième étage à l'arrière de la maison et à la rénovation de l'enveloppe de la maison et de la véranda au 117, avenue King ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 7 500 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-312**                      REFUS – PIIA – 64, AVENUE PRINCE-EDWARD

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 64, avenue Prince-Edward exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme n'a pas recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 26 mars 2018.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :

DE refuser d'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 5, 22 et 26 mars 2018 :

- Échantillons-1\_2018-03-20 ;
- Échantillons-2\_2018-03-20 ;
- Échantillons-3\_2018-03-20 ;
- Élévation arrière et latérale droite\_2018-03-26 ;
- Élévation avant et latérale gauche 2018-03-26 ;
- Formulaire émission permis \_64Prince-Edward\_23-03-2018 ;
- NoteUrbanisme\_64Prince-Edward\_Évaluation des arbres\_23-03-2018 ;
- Plan étage et implantation\_2018-03-22 ;
- Plan r-d-c- et implantation (incluant plantation)\_2018-03-23 ;
- Plan sous-sol et rdc\_2018-03-22 ;

Matériaux proposés:

- Revêtement : Pierre - Techo-bloc - Sienna onyx Gris  
Vinyle - Blanc ;
- Détails architecturaux, colonnes et bordures : Vinyle - Blanc ;
- Soffites et fascia : Vinyle - Blanc ;
- Fenêtres : Vinyle ou aluminium - Blanc ;
- Porte d'entrée : Bois - Couleur bois ;
- Portes : Aluminium ;
- Porte de garage : Acier - Garaga – Blanc ;
- Toiture : Bardage - Twilight gris ;
- Escaliers, palier, garde-corps : Aluminium/vinyle – Beige ;
- Entrée charretière, allée : Pavé-uni - Techo-bloc – Gris ;

et ce, relativement à la démolition du bâtiment existant et à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale au 64, avenue Prince-Edward, ceux-ci n'étant pas conformes aux critères énoncés à l'article 31, relativement à l'architecture, du Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**2018-313**                    APPROBATION – PIIA – 10, AVENUE SALIBURY

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 10, avenue Salisbury exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 26 mars 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
RÉSOLU : D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 22, 26 février et 20 mars 2018:

- 033\_Floor plan\_Rev 3\_2018-03-20 ;
- Échantillons\_2018-02-26 ;
- Feb2-A1-Revised\_2018-02-22 ;

Matériaux proposés:

- Revêtement : Bardeaux et bardage en bois - Maibec - Gris/beige ;
- Détails architecturaux, colonnes et bordures: Aluminium - Gentek – Blanc ;
- Soffites et fascia : Aluminium - Gentek – Blanc ;
- Fenêtres : PVC – Blanc ;
- Porte d'entrée : Acier - Victoria - Rouge foncé ;
- Toiture : Métal - Standing seam – Noir ;
- Escaliers, palier, garde-corps : Bois - Traditional – Beige ;

et ce, relativement à la fermeture et à l'isolation du portique trois saisons existant, au remplacement et à l'isolation du revêtement des murs extérieurs, à l'agrandissement et à la diminution de certaines fenêtres et ouvertures de porte, ainsi qu'au recyclage de certaines fenêtres au 10, avenue Salisbury ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-314**                    APPROBATION – PIIA – 1, AVENUE STEWART

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 1, avenue Stewart exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 26 mars 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
RÉSOLU : D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 23 février 2018:

- Entrée charretière proposée\_2018-02-23 ;
- Entrée charretière existante\_2018-02-23 ;

et ce, relativement à l'agrandissement de l'entrée charretière en pavé-uni existante, afin de faciliter l'accès au garage au 1, avenue Stewart ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-315**                    APPROBATION – PIIA – 6, AVENUE STEWART

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 6, avenue Stewart exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 26 mars 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement  
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 5, 22 et 26 mars 2018:

RÉSOLU :

- 6, avenue Stewart – archeotech ;
- Formulaire émission permis \_6Stewart\_26-03-2018 ;
- Plan d'aménagement paysager\_2018-03-05 ;
- Landscape\_elevation-cross section plan\_2018-03-05 ;
- NoteUrbanisme\_6Stewart\_Évaluation des arbres\_23-03-2018 ;
- Plan de site\_2018-03-05 ;
- Ywa\_3D perspectives\_2018-03-05 ;

et ce, relativement à l'aménagement paysager de la cour arrière avec un dénivellement par palier descendant vers le lac, intégrant une piscine à débordement, un espace fonctionnel pour événements familiaux et un aménagement paysager au 6, avenue Stewart ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-316**                    APPROBATION – PIIA – 218, AVENUE WINDWOOD

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 218, avenue Windwood exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 26 mars 2018.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 6 et 12 mars 2018 :

- Échantillons\_2018-03-12 ;
- Élévation\_2018-03-06 ;

Matériaux proposés:

- Revêtement : Bois machiné - Modèle: St.Laurent - Couleur: Gris (cendre) ;
- Peinture : Fini mat - Couleur: Gris pâle (Tin foil) ;

et ce, relativement au remplacement du revêtement de la façade qui présentement n'est pas en pierre avec du bois machiné au 218, avenue Windwood ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 200 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-317**                    OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 101, AVENUE DRAYTON

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 101, avenue Drayton afin d'y permettre une marge latérale de 1,54 m (5') plutôt que la marge minimale requise de 2 m (6,56').

**2018-318**                    OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 6, AVENUE STEWART

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 6, avenue Stewart afin d'y permettre :

- a) l'installation d'un mur de soutènement d'une hauteur de 2,3 m (7,5') plutôt que la hauteur maximale permise de 1 m (3,3') ;
- b) l'installation d'un mur de soutènement d'une hauteur de 1,4 m (4,6'), situé sur la ligne de propriété « est », plutôt qu'à la distance minimale requise de 60 cm (2') de la ligne de propriété.

*Des questions sont adressées aux membres du conseil quant au caractère « mineur », du fait d'octroyer un grand nombre de dérogations relativement à l'installation de nouvelles enseignes et relativement à la dimension de celles-ci.*

**2018-319** OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE – 6300, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 6300, autoroute Transcanadienne afin d'y permettre :

- a) l'installation de deux enseignes, chacune composée de lettres détachées, du sigle de l'établissement et d'un fond gris là où seuls les lettres détachées et le sigle sont permis ;
- b) l'installation de deux enseignes, chacune d'une superficie de 63 m<sup>2</sup> (678 pi<sup>2</sup>) plutôt que la superficie maximale permise de 18,6 m<sup>2</sup> (200 pi<sup>2</sup>) ;
- c) l'installation de deux enseignes, chacune d'une profondeur de 110 cm (43,5") plutôt que la profondeur maximale permise de 30,5 cm (12") ;
- d) l'installation d'une enseigne située sur la façade « ouest » du bâtiment à 2,56 m (8,4') au-dessus du niveau du toit plutôt qu'entièrement sous le niveau du toit, tel que permis ;
- e) l'installation d'une enseigne située sur la façade « est » du bâtiment à 2,56 m (8,4') au-dessus du niveau du toit plutôt qu'entièrement sous le niveau du toit, tel que permis ;
- f) l'installation d'une enseigne directionnelle située à l'entrée « nord » et ayant une superficie de 1,2 m<sup>2</sup> (12,7 pi<sup>2</sup>) plutôt que la superficie maximale permise de 0,5 m<sup>2</sup> (5,4 pi<sup>2</sup>) ;
- g) l'installation d'une l'enseigne directionnelle située à la sortie « est » et ayant une superficie de 1,2 m<sup>2</sup> (12,7 pi<sup>2</sup>) plutôt que la superficie maximale permise de 0,5 m<sup>2</sup> (5,4 pi<sup>2</sup>) ;
- h) l'installation d'une enseigne apposée sur une le côté « sud » d'une marquise au-dessus de la porte principale de la façade « est » du bâtiment, d'une superficie de 3,76 m<sup>2</sup> (40,5 pi<sup>2</sup>) plutôt que la superficie maximale permise de 2 m<sup>2</sup> (21,5 pi<sup>2</sup>) ;
- i) l'installation d'une enseigne apposée sur le côté « nord » d'une marquise au-dessus de la porte principale de la façade « est » du bâtiment, d'une superficie de 3,76 m<sup>2</sup> (40,5 pi<sup>2</sup>) plutôt que la superficie maximale permise de 2 m<sup>2</sup> (21,5 pi<sup>2</sup>) ;
- j) l'installation de deux enseignes apposées sur une marquise au-dessus de la porte principale de la façade « est » du bâtiment, endroit où une seule enseigne est autorisée.

**2018-320** DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 20 MARS 2018 AU 16 AVRIL 2018 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 22 MARS 2018 AU 18 AVRIL 2018

La liste des amendements budgétaires pour la période du 20 mars 2018 au 16 avril 2018 et le registre des chèques pour la période du 16 février 2018 au 21 mars 2018 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.



**2018-321**                    **AUTORISATION – VERSEMENT D'UNE SOMME À DES FINS  
D'ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR FINS DE PARCS ET  
D'ESPACES NATURELS**

---

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
D'autoriser le versement d'une somme de 835 600 \$, plus intérêts, en  
faveur de la firme "Développement Sotramont Pointe-Claire Inc." en  
application du deuxième alinéa de la clause 15 - Cession pour parc -  
de l'entente intervenue entre cette dernière et la Ville de Pointe-Claire  
le 12 mars 2014 ;

D'indiquer que le versement mentionné au premier alinéa sera  
effectué au moment de la signature de l'acte par lequel la Ville  
deviendra effectivement propriétaire des terrains à lui être cédés à titre  
de parcs et d'espaces verts.

**2018-322**                    **AUTORISATION – RADIATION DU SOLDE DE FACTURES DE  
TAXES ÉMISES ERRONÉMENT À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE  
PROPRIÉTÉ DE LA VILLE**

---

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'autoriser la radiation du solde des factures de taxes émises en ce  
qui concerne l'immeuble immatriculé sous le numéro 8036-84-4871.

**2018-323** AUTORISER LE TRÉSORIER À PROCÉDER À L’AFFECTATION DE L’EXCÉDENT BUDGÉTAIRE 2017

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D’autoriser le trésorier à procéder à l’affectation de l’excédent 2017, comme suit :

- Solde de 6 100 000 \$, soit environ 50 % de l’excédent, affecté à la réserve pour le remboursement anticipé de la dette et la réduction d’emprunts futurs ;
- Solde de 500 000 \$ affecté à l’augmentation du fonds de roulement. Cette mesure devra toutefois être mise en place suite à l’adoption et à l’entrée en vigueur du règlement requis en vertu de la loi à cet effet ;
- Affectations à des projets spécifiques :
- Solde de 1 000 000 \$ affecté à la réserve financière destinée au financement de dépenses d’immobilisation afférentes à des travaux d’entretien et de rénovations des bâtiments municipaux de la Ville jusqu’à concurrence de 25 000 000 \$ maximum (Règlement PC- 2861) ;
- Solde de 1 000 000 \$ affecté à la réserve en lien au remboursement de la quote-part - agglomération provenant du budget 2018 de la Ville de Montréal ;
- Solde de 350 000 \$ affecté à la réserve pour le déneigement afin de couvrir les dépenses supplémentaires liées au déneigement pour la saison 2017-2018 ;
- Solde de 500 000 \$ affecté à la réserve pour services professionnels divers en architecture de paysage dans le but de faire avancer le dossier de stabilisation/renaturation des berges ;
- Solde de 950 000 \$ (capital et intérêts) affecté à la réserve pour l’achat d’un terrain selon l’entente avec la firme Développement Sotramont Pointe-Claire Inc. (dossier décisionnel 18-141-11-218) ;
- Solde de 1 500 000 \$ affecté à divers projets spécifiques ;
- Solde résiduel, soit 294 646 \$, ajouté à l’excédent accumulé non affecté.

**2018-324** AUTORISATION – IMPLANTATION D’UN ARRÊT TOUTES DIRECTIONS ET MARQUAGE D’UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE ET CYCLABLE À L’INTERSECTION DES AVENUES CARTIER ET SAINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D’autoriser l’implantation d’un arrêt toutes directions ainsi que le marquage d’une traverse piétonnière et cyclable, à l’intersection des avenues Cartier et Sainte-Claire, afin d’assurer une circulation fluide et sécuritaire à cet endroit pour tous les usagers de la route.

**2018-325** NOMINATION – MEMBRE DU CONSEIL AU SEIN DU COMITÉ D’ART PUBLIC DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE procéder à la nomination de madame la conseillère Cynthia Homan, à titre de liaison du conseil municipal, au sein du Comité d’art public de Pointe-Claire, à être formé.

**2018-326**                    AUTORISATION – PARTICIPATION – GALA ACCOLADES

ATTENDU que les membres du conseil ont été invités à participer au Gala Accolades 2018 devant se tenir le 31 mai 2018.

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'autoriser mesdames les conseillère Thorstad-Cullen et Homan et messieurs les conseillers Bissonnette et Webb à représenter la Ville de Pointe-Claire au Gala Accolades 2018, organisé par la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal, qui aura lieu le 31 mai 2018 à l'Hôtel Marriott Terminal Aéroport de Montréal, au coût de 1 218, 74 \$ ;

D'autoriser le remboursement des frais engagés par les membres du conseil, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11338 émis le 12 avril 2018.

**2018-327**                    AUTORISATION – PARTICIPATION AU 47<sup>e</sup> CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser madame Carolane Dufour-Tremblay, technicienne, gestion des documents et archives à représenter la Ville de Pointe-Claire au 47<sup>e</sup> congrès annuel de l'Association des archivistes du Québec, qui aura lieu à Drummondville, du 30 mai 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par cette personne à ce congrès conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-142-00-313 et 02-142-00-362, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11101 émis le 23 avril 2018.

**2018-328**                    AUTORISATION – PARTICIPATION – CONGRÈS ANNUEL DES GESTIONNAIRES EN RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'autoriser monsieur Vincent Proulx, directeur des ressources humaines à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel GRHMQ, qui aura lieu à Saint-Hyacinthe, du 13 au 15 juin 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par cette personne à ce congrès conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-161-00-313, tel qu'il appert au certificat du trésorier n° 18-11173 émis le 6 avril 2018.

**2018-329**                    **SOUTIEN FINANCIER – DIVERS ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF**

---

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 72 900 \$ aux organismes mentionnés ci-après :

<b>Organisme</b>	<b>Subvention</b>
Air Cadet League - 690 Squadron	500 \$
Ass. Baseball West Island	5 500 \$
Ass. québécoise de voile adaptée - A.Q.V.A	1 000 \$
AMCAL Family Services	4 500 \$
Club de natation Lakeside	18 000 \$
Corbeille de pain	2 500 \$
La Sinfonia de l'Ouest	2 000 \$
Lakeshore Swimming Club	5 000 \$
Les amis de la pétanque	200 \$
Piscine du Village de Pointe-Claire	29 200 \$
Pointe-Claire Girl Guides of Canada	500 \$
Quebec Family History Society	1 500 \$
Table de quartier sud de l'Ouest-de-l'Île	1 000 \$
West Island Youth Symphony Orchestra	1 500 \$
<b>TOTAL</b>	<b>72 900 \$</b>

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-51-979, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11343 émis le 18 avril 2018.

D'accorder un don au montant de 1 350 \$ aux organismes mentionnés ci-après :

<b>Organismes non-inscrits au Régistre des entreprises du Québec</b>	<b>Don</b>
Low Vision Self Help	750 \$
Société d'horticulture de Pointe-Claire	600 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 350 \$</b>

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11343 émis le 18 avril 2018.

**2018-330**                    **AUTORISATION – DON DE VÉGÉTAUX À « LES AMIS DE STEWART HALL »**

---

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser un don de quinze (15) végétaux en pots en faveur de l'organisme « Les Amis de Stewart Hall », devant être livrés au printemps 2018 lors du rendez-vous culturel des 26 et 27 mai 2018, suivant la liste des plantes apparaissant en pièces jointes au dossier décisionnel 18-771-11361.

**2018-331**                    **AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE 2016-2021/STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE**

---

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière de 40 000 \$ auprès du Gouvernement du Québec dans le cadre de la Stratégie jeunesse en milieu municipal 2016-2021, pour la mise en œuvre du Comité consultatif jeunesse de la Ville de Pointe-Claire.

**2018-332** AUTORISATION – DEMANDE AUPRÈS DU MAMOT – ENTENTE  
AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA RELATIVEMENT AUX  
FESTIVITÉS DE LA FÊTE DU CANADA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'autoriser le Service de la culture, des sports, des loisirs et du  
développement communautaire à présenter une demande  
d'autorisation auprès du MAMOT afin de conclure une entente avec le  
Gouvernement du Canada, relativement aux festivités de la fête du  
Canada ;

D'approuver l'entente de subvention à intervenir entre la Ville de  
Pointe-Claire et Patrimoine Canadien (Gouvernement du Canada)  
relativement aux festivités du Canada ;

D'autoriser le Service de la culture, des sports, des loisirs et du  
développement communautaire à recevoir l'aide financière qui a été  
approuvée (9 000 \$) et de la verser au poste budgétaire  
01-382-21-000 ; et

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et  
monsieur Mathieu Lapierre, directeur du Service de la culture, des  
sports, des loisirs et du développement communautaire, ou en son  
absence, madame Amanda Lafontaine, responsable événement,  
logistique et communautés, à signer tous les documents nécessaires à  
cet effet pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

**2018-333** OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS  
D'ARPENTAGE NÉCESSAIRE EN 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels  
d'arpentage nécessaires en 2018 à « Géoposition, Arpenteurs-  
Géomètres Inc. », qui a présenté la soumission la plus avantageuse,  
pour un montant total de 58 802, 81 \$, taxes incluses, la Ville se  
réservant l'option de renouveler ce contrat pour chacune des années  
2019 et 2020, conformément aux documents de l'appel d'offres  
GP1806-18190 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-18-000, tel qu'il  
appert du certificat du trésorier n° 18-11121 émis le 3 avril 2018.

**2018-334** OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE  
HILLCREST

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux de reconstruction de  
l'avenue Hillcrest à « Construction G-Nesis Inc. », qui a présenté la  
plus basse soumission conforme, pour un montant total de  
2 097 836,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de  
l'appel d'offres GP1813-17036 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-42-875, tel qu'il  
appert du certificat du trésorier n° 18-11350 émis le 16 avril 2018 ; et

D'autoriser également les transferts de fonds mentionnés à la section  
« Description » du dossier décisionnel 18-319-11350.

**2018-335** OCTROI D'UN CONTRAT – IMPLANTATION D'UN FEU DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU BOULEVARD HYMUS ET DE L'AVENUE ALSTON ET D'UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE PROTÉGÉE PAR FEUX LUMINEUX DEVANT LE 300, BOULEVARD HYMUS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux d'implantation d'un feu de circulation à l'intersection du boulevard Hymus et de l'avenue Alston, ainsi que d'une traverse piétonnière, protégée par feux lumineux face au 300, boulevard Hymus à « Neolect Inc. », qui a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 222 067,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1819-18208 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-13-005 et 22-416-12-837, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11352 émis le 13 avril 2018.

**2018-336** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE PLANAGE ET DE POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX SUR LA VOIE DE SERVICE NORD ENTRE LES AVENUES TECUMSEH ET ELLINGHAM

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux de planage et de pose d'enrobé bitumineux sur le chemin de service nord, entre les avenues Tecumseh et Ellingham à « Meloche Division de Sintra Inc. », qui a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 334 973,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1821-18187 ;

D'indiquer que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation et à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt PC-2883 ;

**2018-337** OCTROI D'UN CONTRAT – CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR L'AVENUE DOUGLAS-SHAND ENTRE LE BOULEVARD SAINT-JEAN ET L'AVENUE MAYWOOD

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux de construction d'une piste cyclable sur l'avenue Douglas-Shand, entre le boulevard Saint-Jean et l'avenue Maywood à « Construction Camara/67421114 Canada Inc. », qui a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 449 437,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1822-18188 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-418-42-874 et 22-417-02-858, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-111345 émis le 16 avril 2018.

**2018-338** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE FORAGES ET D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels concernant la réalisation de forages et d'études géotechniques et environnementales sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire à « Amec Foster Wheeler Environnement et Infrastructure », qui a présenté la soumission la plus avantageuse, pour un montant total de 187 643,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1823-14778227 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-18-000, tel qu'il appert du certificat du trésorier 18-11321 émis le 16 avril 2018.

**2018-339** OCTROI D'UN CONTRAT – AMÉNAGEMENT D'UNE HALTE CYCLISTE ET DE PLANTATIONS SUR LE BOULEVARD HYMUS ENTRE LE BOULEVARDS SAINT-JEAN ET L'AVENUE MANFRED

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux concernant l'aménagement d'une halte cycliste et la mise en place de plantations, sur le boulevard Hymus, entre le boulevard Saint-Jean et l'avenue Manfred à « Les Mains Vertes du paysage Inc. », qui a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 253 616,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1824-17031C ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-416-12-837, 22-418-12-874 et 22-418-02-874, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11342 émis le 16 avril 2018.

**2018-340** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE DEUX CAMIONS DIESEL (4 X 2) DE L'ANNÉE 2018 AVEC BENNE ÉPANDEUR ET CHASSE-NEIGE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de deux camions diesel (4 X 2), de l'année 2018, avec benne épandeur et chasse-neige, à « Globocam (Montréal) Inc. », qui a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant de 488 248,24 \$, taxes incluses, et de se prévaloir des options au contrat, conformément aux documents de l'appel d'offres TP180008 ;

DE rejeter la soumission présentée par « Équipements Twin Inc. », pour cause de non-conformité aux exigences techniques, en ce qui a trait à l'incompatibilité du système d'attaches du chasse-neige avant avec le système d'attaches de l'ensemble des véhicules de la flotte existante ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 33-020-17-003 et 33-020-18-003, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11080 émis le 23 mars 2018.

**2018-341** OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DE SURFACES EN PAVÉ-UNIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux de reconstruction de surfaces en pavé-unis, pour trois années fermes, à savoir les années 2018, 2019 et 2020 à « Mario C et Fils (9042-0845 Québec Inc.) », qui a présenté la seule soumission conforme, pour un montant total de 67 368,15 \$, taxes incluses, pour les trois années fermes de ce contrat, la Ville de Pointe-Claire se réservant l'option de renouveler ce contrat pour l'année 2021, conformément aux documents et addenda de l'appel d'offres TP180015 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11369 émis le 18 avril 2018.

**2018-342** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE BARILS D'EAU DE PLUIE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de barils d'eau de pluie à « Orbis Canada Ltd », qui a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 78 671,64 \$, taxes incluses, pour une période de cinq années fermes, la Ville se réservant l'option de procéder à l'achat de deux cent cinquante barils additionnels, conformément aux documents de l'appel d'offres TP180019 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-649, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11377 émis le 19 avril 2018.

**2018-343** OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES D'ENTRETIEN HORTICOLE ET DES TRAVAUX DE PLANTATION À TAUX HORAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services d'entretien horticole et d'exécution de travaux de plantation à taux horaire pour les années 2018 à 2021 inclusivement à « 9042-0845 Québec Inc. », qui a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 358 722 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP180022 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-71-559, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11236 émis le 23 mars 2018.

**2018-344** RATIFICATION D'UN CONTRAT – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ ET ÉMISSION DE RECOMMANDATIONS D'UN SECTEUR DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE ratifier l'octroi d'un contrat relatif à la réalisation d'une étude de circulation et de sécurité, incluant l'émission de recommandations d'un secteur de la Ville de Pointe-Claire, à « CIMA + s.e.n.c. », qui a présenté la soumission la plus avantageuse, pour un montant total de 25 984,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1815-18057 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-18-000, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11317 émis le 12 avril 2018.



**2018-345** REJET DES SOUMISSIONS – RÉFECTION DES TOITURES DU CHALET SUMMERHILL ET DU CENTRE NOËL-LEGAULT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser le rejet de toutes les soumissions reçues relativement à l'exécution de travaux de réfection des toitures du chalet Summerhill et du Centre Noël-Legault, les montants des soumissions déposées dépassant largement les budgets alloués, principalement en raison du coût important de la couverture en tôle du Centre Noël-Legault.

**2018-346** REJET DES SOUMISSIONS – FOURNIR ET INSTALLER DES TOILES MOTORISÉES POUR L'ATRIUM DE L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser le rejet des soumissions reçues dans le cadre d'un appel d'offres par invitation, lancé le 2 février 2018 jusqu'au 19 février 2018, relativement à la fourniture et à l'installation des toiles motorisées pour l'atrium de l'Hôtel de Ville, en raison des coûts proposés qui dépassent largement le budget alloué pour l'exécution de ces travaux ;

DE mandater le service de l'ingénierie et des soumissions afin que le projet soit redéfini avant le lancement d'un nouvel appel d'offres à ce sujet ;

D'autoriser en conséquence, au moment jugé opportun, le lancement d'un nouvel appel d'offres à ce sujet.

**2018-347** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉFECTION DES AVENUES FROBISHER, BRIGADOON, PENDENNIS ET FIFTH, ENTRE L'AVENUE LAKEVIEW ET LE CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver quatorze modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Les Pavages d'Amour Inc. » relativement à la réfection des avenues Frobisher, Brigadoon, Pendennis et Fifth, entre l'avenue Lakeview et le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, pour un montant de 20 046,11 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 2 974 399,75 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-853, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11362 émis le 16 avril 2018.

**2018-348** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE CARTIER ENTRE LE CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE ET L'AUTOROUTE 20

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver trois modifications à la convention d'intervention intervenue entre la Ville de Pointe-Claire et « Échelon Assurance » (caution de l'entrepreneur « Les Excavations Gilbert Théorêt Inc. ») » relativement à l'exécution de travaux de reconstruction de l'avenue Cartier, entre le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et l'autoroute 20, pour un montant de 45 963,43 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du montant total de cette convention d'intervention, le faisant passer à la somme de 1 478 368,24 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-854, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11301 émis le 12 avril 2018.

**2018-349**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS, DES RÉSIDUS ENCOMBRANTS, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES ET L'AJOUT DE COLLECTES DE CONTENEURS

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « RCI Environnement division WM Québec Inc. » relativement à la fourniture de services de collecte et de transport des déchets, des résidus encombrants, des matières recyclables et des matières organiques et l'ajout de collectes de conteneurs, pour un montant de 391,69 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 5 747 480 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires suivants :

- 02-420-00-495 : 299,54 \$ ;
- 02-420-00-471 : 92,15 \$ ;

**2018-350**                    APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME POUR LA RÉVISION ET LA MISE À JOUR DE NOS DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES AFIN D'EFFECTUER DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour réviser et mettre à jour nos documents d'appel d'offres pour effectuer des études géotechniques, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 18-320-11359 ;

D'indiquer que le facteur de pondération devant être employé dans le cadre du calcul permettant de déterminer le pointage des soumissionnaires éventuels est établi à : « 50 ».

**2018-351**                    APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE GESTION DE DOSSIERS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE choisir, en ce qui concerne le lancement d'un appel d'offres relatif à l'octroi éventuel d'un contrat pour la fourniture de services professionnels d'une firme spécialisée en matière de gestion de dossiers de santé et sécurité au travail, l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes (système dit « à une enveloppe incluant le prix ») ;

D'approuver à cet égard les critères de sélection devant être employés dans le cadre de cet appel d'offres, tels que ceux-ci apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 18-161-11256.

**2018-352**                    APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME EN AMÉNAGEMENT PAYSAGER, D'UN ARCHITECTE DU PAYSAGE OU D'UNE FIRME D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE choisir, en ce qui concerne l'octroi d'un contrat pour la fourniture de services professionnels en aménagement paysager, d'un architecte du paysage ou d'une firme d'architecture du paysage, d'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les Cités et villes (système dit «à une enveloppe incluant le prix»);

D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé à cet effet, tels que ceux-ci apparaissent à la section «Description» du dossier décisionnel 18-613-11255.

**2018-353**                    APPROBATION – ENTENTE INTER-MUNICIPALE À INTERVENIR AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL CONCERNANT L'IMPLANTATION DU « SYSTÈME ÉVOLUÉ DE RADIOCOMMUNICATION SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (SERAM)

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement Approuver une entente inter-municipale à intervenir avec la Ville de Montréal concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance d'un système de radiocommunication «SERAM», dans la mesure où la version finale de cette entente est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 18-141-11207, au coût de 185 680,26 \$ plus taxes ;

DE confirmer l'intention de la Ville de Pointe-Claire de se prévaloir de l'option de contrat de soutien, applicable aux années 2015-2023, tel que décrit et indiqué dans la page « contrat de support » du document « Annexe 2 » pour les coûts indiqués à cette page ainsi que pour les coûts indiqués dans la page « contrat de maintenance » de ladite annexe 2 ;

DE confirmer le choix de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne un contrat de maintenance de 2<sup>e</sup> niveau, applicable aux années 2015-2023 (incluant l'année de « garantie »), tel qu'il apparaît au document joint en « annexe 2 » du projet d'accord mentionné ci-dessus ;

D'autoriser le directeur général de la Ville à signer une telle entente au nom de la Ville de Pointe-Claire ;

DE confirmer le financement de ces acquisitions à même un emprunt au fonds de roulement d'un montant n'excédant pas 245 000 \$ (poste budgétaire 33-020-15-007) à être remboursé comme suit :

2019 :        \$49 000 ;  
2020 :        \$49 000 ;  
2021 :        \$49 000 ;  
2022 :        \$49 000 ;  
2023 :        \$49 000 ;

**2018-354** AUTORISATION – ACTE DE CORRECTION À INTERVENIR ENTRE LES PROPRIÉTAIRES DES LOTS 3 479 259 DU CADASTRE DU QUÉBEC (215, AVENUE DU VOYAGEUR) ET 3 479 258 DU CADASTRE DU QUÉBEC (250, AVENUE AVRO) ET LA VILLE DE POINTE-CLAIRE CONCERNANT UNE SERVITUDE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les termes d'un acte de correction de servitude à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et « Aliments Noble Inc. » et « 8267421 Canada Inc. », dans la mesure où la teneur de cet acte de correction de servitude demeure substantiellement conforme au projet en pièce jointe au dossier décisionnel 18-141-11103 ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant et le greffier, ou en son absence l'assistante greffière, à signer un acte de correction de servitude à intervenir entre les propriétaires des lots 3 479 259 du cadastre du Québec (215, avenue du Voyageur) et 3 479 258 du cadastre du Québec (250, avenue Avro) et la Ville de Pointe-Claire concernant une servitude publiée au bureau de la publicité des droits de Montréal sous le numéro 5 225 219.

**2018-355** APPROBATION - ACCORD DE PRINCIPE ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX CONCERNANT LA RECONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE ANTI-BRUIT SITUÉE SUR LA LIMITE ARRIÈRE DES PROPRIÉTÉS BORDANT LE CÔTÉ SUD DE L'AVENUE LABROSSE, À LA LIMITE DES DEUX VILLES SUR UNE DISTANCE D'ENVIRON 500 M

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver un accord de principe entre la Ville de Pointe-Claire et la Ville de Dollard-des-Ormeaux quant à la reconstruction d'une clôture anti-bruit, située sur la limite arrière des propriétés bordant le côté sud de l'avenue Labrosse, à la limite des deux villes, sur une distance d'environ 500 m ;

D'accepter que les coûts de reconstruction soient répartis entre les deux villes suivant l'entente en vigueur, à un coût approximatif de 1 300 000 \$, ce qui correspond à un coût approximatif de 433 333,33 \$ pour la Ville de Pointe-Claire ;

D'indiquer que cette dépense doit être imputée au poste budgétaire 22-417-02-859, tel que cela apparait au certificat du trésorier devant être émis suite à l'adoption de la présente.

**2018-356** OCTROI D'UN CONTRAT - TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES SUR DIVERSES AVENUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux de réfection de sections de trottoirs et de bordures, sur diverses avenues et rues de la Ville en faveur de « Axo Construction (9168-5941 Québec Inc.) », qui a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 977 109,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP-1820-18051 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-22-875, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11348 émis le 17 avril 2018 ;

D'autoriser également les transferts de fonds indiqués à la section « Description » du dossier décisionnel 18-319-11348, pour les montants indiqués à l'égard de ceux-ci.

**2018-357**                    DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MAI 2018

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de mai 2018, telle que présentée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

**2018-358**                    APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 1<sup>er</sup> MAI 2018

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 1<sup>er</sup> mai 2018, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et par monsieur Vincent Proulx, directeur du service des ressources humaines.

**2018-359**                    PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2565 SUR LA CIRCULATION

Madame la conseillère Thorstad-Cullen présente un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2565 sur la circulation de la Ville de Pointe-Claire afin de modifier certaines zones de vitesse et d'y inclure un plan global des limites de vitesse ;

Madame la conseillère Thorstad-Cullen donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-360**                    AUTORISATION – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser le service de la gestion du territoire à présenter une demande d'aide financière auprès du gouvernement du Canada, pour un montant approximatif de un million de dollars, et ce, dans le cadre du programme « Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Fonds pour l'accessibilité », pour le projet 17-168, soit la reconstruction du parc riverain Grande-Anse, incluant la reconstruction du chalet et l'accessibilité au parc et aux berges ;

D'autoriser monsieur Patrice Langlois, directeur adjoint – Gestion du territoire - Service de l'ingénierie et des travaux publics, ou en son absence, monsieur Guy Gendron, superviseur – Gestion de projets, immeubles - Ingénierie et immeubles, à signer tous les documents nécessaires aux fins de cette résolution, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

**2018-361**                    LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE lever la séance à 8:55 heures.

---

John Belvedere, Maire

---

Me Jean-Denis Jacob, Greffier